



GUIDE SCOLAIRE 2020-2021

L'ÉCOLE ET SA VISION

L'école Gabrielle-Roy offre un milieu de vie agréable et stimulant autant pour l'élève que pour le personnel. Tous s'y sentent appréciés et respectés. En tenant compte de tous nos partenaires, le travail d'équipe et l'entraide se vivent au quotidien. La créativité et l'innovation sont mises en valeur. Par le biais d'une pédagogie différenciée, l'élève vit des réussites et ses efforts sont constamment encouragés.

UNE OCCASION DE BONHEUR

« *Le bonheur est quelque chose qui se multiplie quand il se divise.* »

– Paulo Coelho

Les éducateurs de l'école Gabrielle-Roy et les partenaires qui y sont associés comprennent que tout être humain aspire au bonheur. Ils comprennent également que le bonheur est un état d'esprit et que par conséquent, sa source réelle se trouve à l'intérieur de soi. Ils ont la certitude que chaque jeune est unique, que chacun a ses potentialités, ses talents. Chacun a des goûts originaux, des intérêts particuliers, des ambitions bien à lui et un projet de vie qui lui est propre.

Inspirés par ces croyances, les éducateurs évoluent dans un environnement stimulant, ouvert et agréable. Leurs gestes pédagogiques sont adaptés aux besoins de chaque jeune. C'est pourquoi il est possible d'affirmer que :

Vivre à l'école Gabrielle-Roy, c'est une occasion de bonheur ! ☺

Anne-Marie Lamarre
Directrice de l'école

MESSAGE IMPORTANT CONCERNANT LA COVID-19

- **Étant donné le contexte actuel de pandémie, tout élément figurant dans cet agenda est sujet à changement sans préavis.**
- **Dans l'éventualité d'une fermeture de l'école à plus ou moins long terme durant l'année scolaire, l'élève aurait la responsabilité de s'engager pleinement et de suivre l'enseignement à distance selon la structure mise en place par la direction.**

1. COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Première communication : jeudi 15 octobre 2020
1^{er} bulletin : jeudi 19 novembre 2020
2^e bulletin : jeudi 18 février 2021

2. RENCONTRES IMPORTANTES

Assemblée générale annuelle : jeudi 24 septembre 2020
1^{re} rencontre (remise 1^{er} bulletin) : jeudi 19 novembre 2020 de 19 h à 21 h 30
vendredi 20 novembre 2020 de 10 h à 12 h
2^e rencontre (remise 2^e bulletin) : jeudi 18 février 2021 de 19 h à 21 h 30
Journée « Portes ouvertes » : mercredi 7 octobre 2020

3. RENDEZ-VOUS

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel, veuillez prendre rendez-vous avec celui-ci en composant le (514) 380-8899 poste 4421. Le personnel enseignant est disponible entre 9 h et 16 h. Vous trouverez une liste des courriels des membres du personnel sur le site du portail parents *Mozaïk* (<https://portailparents.ca>).

4. ABSENCES D'ÉLÈVES

Nous vous demandons de bien vouloir appeler au secrétariat lorsque votre enfant doit s'absenter de l'école. Vous comprendrez la complexité de la tâche lorsque nous n'en sommes pas informés et que nous devons communiquer avec vous.

Pour déclarer une absence ou un retard ⇨ 514.380.8899 poste #4421

5. LE PORTAIL PARENTS MOZAÏK ET PLANBOOK



Il est fortement suggéré de consulter régulièrement le dossier scolaire de votre enfant via le Portail Parents *Mozaïkportail* (<https://portailparents.ca>). Un aide-mémoire se trouve à la page 20 de l'agenda. Il figure également dans le document de référence que vous allez recevoir en début d'année scolaire.



La planification des cours, des devoirs et des examens est disponible sur le site *Planbook*. Vous pouvez y accéder en utilisant l'adresse inscrite par votre enfant à la dernière page de l'agenda ou directement via le site du Portail Parents dans l'onglet « Ressources », puis en cliquant sur « École ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. ARTICLES TROUVÉS OU PERDUS

Lorsqu'un article égaré est retrouvé, on le dépose dans le bac identifié à cet effet (devant la porte vitrée qui mène au secrétariat). En conséquence, un article perdu peut être réclamé au même endroit.

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries n'est pas responsable des objets perdus, volés ou vandalisés dans l'école ou sur ses terrains. Il faut donc chaîner sa bicyclette et cadenasser son casier.

2. TEMPÊTE D'HIVER

L'information est disponible sur le site internet de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (www.csdgs.qc.ca) sous l'onglet « PARENTS ET ÉLÈVES » ⇨ Section « *Fermeture en cas d'intempéries ou de situations imprévues* ». Vous pouvez également consulter la page *Facebook* de la commission scolaire.

3. ASSURANCE

La commission scolaire détient une police d'assurance pour sa protection dans toutes les circonstances où sa responsabilité est engagée. Il est recommandé de prendre une assurance pour votre enfant.

4. TRANSPORT

Pour tout questionnement concernant les autobus, veuillez communiquer avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au 514.380.8899 poste 3974 entre 8 h 30 et 16 h 30.

POLITIQUE DE PREMIERS SOINS

1. RESPONSABILITÉ DE L'ÉCOLE

Lorsqu'il y a malaise ou accident, après avoir administré les soins d'urgence, l'administration doit juger si la situation exige le transport de l'élève. La direction de l'école doit voir au transport de l'élève quand les parents ou les personnes autorisées par ceux-ci sont incapables de le faire. **Dans ce cas, le transport est aux frais des parents.**

2. RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Les parents sont tenus de fournir à la direction de l'école les indications s'appliquant au cas de leur enfant (handicap quelconque, allergie, etc.).

Lorsqu'un élève est blessé ou malade les parents doivent faire le nécessaire pour reprendre en charge leur enfant dans toutes les circonstances et ce, dans les meilleurs délais. S'ils ne peuvent venir chercher leur enfant, ils devront autoriser l'école à le retourner chez eux ou à le transférer au centre de santé, aux frais des parents.

PROFIL « ARTS PLASTIQUES »

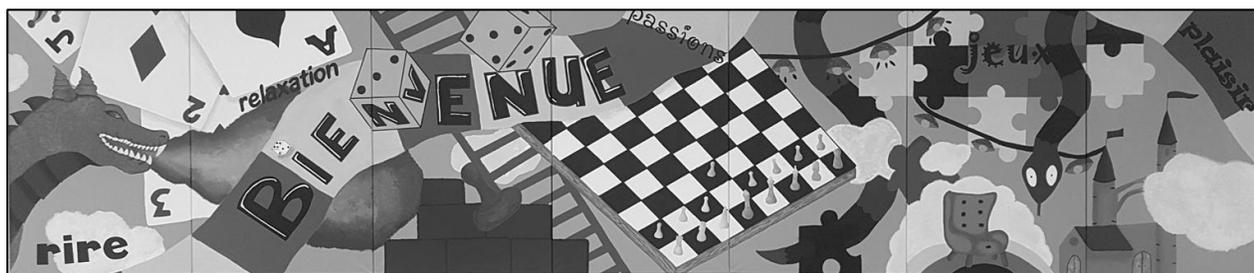
Par notre profil « Arts plastiques », nous voulons développer le potentiel artistique et créateur de chaque élève qui y est inscrit. Nous les initiions à divers matériaux et techniques à raison de 6 périodes par 9 jours. Les jeunes artistes doivent démontrer un grand intérêt pour le domaine des arts plastiques.



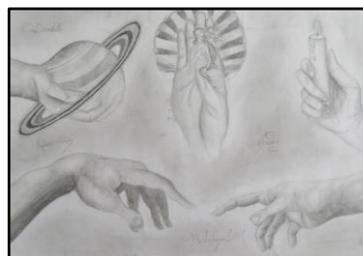
Ils seront invités, tout au long de leur formation, à :

- Réaliser des projets variés ;
- Apprécier des œuvres marquantes de l'histoire de l'art ;
- Découvrir des artistes ;
- Visiter des musées ;
- Participer à la vie culturelle de l'école et à contribuer à son embellissement ;
- Participer à la vie communautaire en partenariat avec d'autres écoles ;
- Finalement, ils concluront leur parcours par un vernissage.

**Murale réalisée par les élèves du profil « Arts plastiques » du groupe 24
(année scolaire 2018-2019)**



**Quelques œuvres réalisées par les élèves du profil « Arts plastiques » des groupes 14 et 24
(année scolaire 2018-2019)**



« Nous connaissons-nous seulement un peu nous-mêmes sans les arts ? »

PROGRAMME OPTION-ÉTUDES CHÂTEAUGUAY

« Une opportunité de rapprocher deux cultures afin d'apprécier de vivre ensemble. »



Option-études Châteauguay accueille des élèves depuis l'année 2007-2008. Nous en sommes rendus à notre 14^e année de fonctionnement. Essentiellement, une classe est composée d'un maximum de 28 élèves (14 anglophones et 14 francophones).

Le cheminement type de chacune de nos deux classes est le suivant :

- Les élèves débutent la première secondaire à l'école Gabrielle-Roy (Commission scolaire des Grandes-Seigneuries) ;
- À partir de la fin de janvier, ces élèves fréquentent l'école Howard S. Billings (Commission scolaire New Frontiers) ;
- En septembre de l'année suivante, lorsque la deuxième secondaire débute, ces élèves demeurent à l'école Howard S. Billings ;
- En janvier, ils reviennent à l'école Gabrielle-Roy pour compléter leur deuxième secondaire.

Les élèves francophones reçoivent leur enseignement uniquement en français afin de respecter les normes de la loi. Cependant, la présence de leurs collègues anglophones en classe et leur immersion à l'école anglophone durant la moitié de leur programme de deux ans favorise grandement l'apprentissage de la langue seconde.

Les anglophones pour leur part reçoivent leur enseignement en français à l'exception des mathématiques et des sciences qu'ils reçoivent dans leur langue maternelle, et comme pour les francophones, le jumelage des élèves en classe motive les élèves à progresser en langue seconde.

De plus, le sport fait partie intégrante de ce programme.

- Lors de la première secondaire, les élèves ont l'opportunité d'explorer différents sports qui sont divisés par thèmes (arts martiaux, sports du cirque, sports de précision, sports d'hiver, cyclisme et athlétisme, etc.) ;
- Au cours de la deuxième secondaire, les élèves sont appelés à revisiter certains sports pratiqués durant la première secondaire afin de se perfectionner et également à découvrir de nouveaux sports.

Coordonnatrice du programme : Isabelle St-Jean

514.380.8899 poste 4422
option-etudes@csdgs.qc.ca



ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

En cours d'année, des d'activités parascolaires seront offertes aux élèves. Ces activités débutent à 16 h 20 et se terminent à 17 h 15. Le service de transport scolaire est offert à 17 h 20 (jours à déterminer). Ce service est disponible uniquement pour les élèves dont le lieu de résidence se trouve sur le territoire de l'école. La proposition des activités se fera en début d'année scolaire.



ÉMULATION

PETITS BONHEURS

Tout au long de l'année, les élèves peuvent être récompensés pour leur performance, leur participation, leur dépassement et leur coopération grâce aux « Petits Bonheurs ». Chaque mois, le comité *Émulation* proposera aux élèves des récompenses différentes à recevoir grâce à leurs « Petits Bonheurs » (tirages, collations spéciales, activités, etc.). En juin, tous les « Petits Bonheurs » seront cumulés et nous procéderons à un grand tirage. Chaque année, nous avons de formidables prix à gagner.

CERTIFICATS D'EXCELLENCE

Chaque fin d'étape, les enseignants souligneront les efforts et le dépassement de certains élèves en leur remettant un certificat d'excellence. De plus, leur accomplissement sera reconnu lors du Gala de fin d'année.

GALA DE L'EXCELLENCE

Afin de reconnaître l'excellence de plusieurs élèves, chaque année, nous invitons à un gala de reconnaissance les élèves qui se sont le plus démarqués à l'école en raison de leur dépassement tant académique que sportif.

Petit Bonheur		École Gabrielle-Roy
À :	_____	
De :	_____	
<input type="checkbox"/> Coopération	<input type="checkbox"/> Participation	<input type="checkbox"/> Dépassement



Certificat d'excellence		
Élève :	_____	
Matière :	_____	
École Gabrielle-Roy		
Insegnante	Direction	

BIBLIOTHÈQUE

Vous recherchez un endroit pour faire vos devoirs ou tout simplement une place pour vous évader à l'heure du midi ? La bibliothèque est la place idéale pour vous ! Des ordinateurs sont disponibles pour vos travaux, des livres de documentation pour vos projets et une grande sélection de romans sont à votre disposition.



Vous pouvez emprunter un maximum de deux livres pour une période de 15 jours. Vous êtes entièrement responsables des livres que vous empruntez, alors vous devez les rapporter à la date indiquée et en bonne condition, sans quoi vous pourriez vous voir retirer votre droit d'emprunt.

LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE À TOUS LES MIDIS DE 12 h 30 À 13 h 15

1. ENCADREMENT

Les élèves sont partagés en plusieurs groupes. Un membre du personnel enseignant est nommé responsable d'un groupe, c'est le tuteur. Il est la personne ressource pour chaque élève de son groupe. Il communique à ses élèves les informations pertinentes au bon fonctionnement du groupe, rappelle les règlements de l'école, assure un suivi pédagogique et comportemental, établit un lien entre les différents services offerts à l'école, etc. Un midi par cycle de 9 jours, à 12 h, les élèves doivent obligatoirement se présenter au local déterminé par leur tuteur afin de procéder au suivi de leur dossier scolaire.

2. HORAIRE

L'horaire de l'école est cyclique et compte neuf jours. À chaque jour, l'élève a quatre périodes de cours de 75 minutes. Les jours de l'horaire sont indiqués sur le calendrier scolaire à droite de la date. **Les cours débutent à 9 h 15 et se terminent à 16 h 05.**

3. MESURES D'AIDE

Un service de récupération apporte une aide particulière à l'élève qui éprouve des difficultés dans ses matières académiques, plus particulièrement en français et en mathématique. Des mesures adaptatives peuvent être mises en place pour les élèves qui ont des besoins particuliers. De plus, un service d'aide aux devoirs est offert sur l'heure du midi.

4. L'ÉTUDE ET LE TRAVAIL À LA MAISON

Il est important que les parents supervisent l'étude et le travail à la maison. L'élève doit prendre du temps à la maison pour exécuter ses travaux, pour étudier ou pour réviser ses notes de cours de la journée. **Si une situation de confinement devait se présenter, l'élève devrait s'assurer de faire le travail demandé et de se présenter aux rencontres virtuelles lorsqu'il y est convoqué.**

6. SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Afin de contribuer au mieux-être de l'élève, nous offrons des services complémentaires de psychologie (une journée par semaine), de travail social (selon les besoins), de santé (une demi-journée par semaine), d'orthopédagogie (à déterminer), d'engagement communautaire, d'orientation, de psychoéducation (trois journées par semaine), d'intervention en cyberviolence sexuelle et d'éducation spécialisée (tous les jours).

CODE DE VIE

À l'école Gabrielle-Roy, chaque élève a des droits à exercer et des devoirs à remplir. Ainsi, les droits de l'un impliquent le respect des droits individuels de l'autre de même que la recherche du bien commun. Par ailleurs, le *Code de vie* introduit des valeurs touchant le respect des exigences pédagogiques, des lois, du civisme et de la sécurité. Le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation va également dans ce sens. Naturellement, tout adulte faisant partie du personnel de l'école a l'autorité et le devoir de veiller à ce que l'élève se conforme aux règles de vie. Afin de bien se comprendre, voici quelques définitions importantes qui guident nos interventions.¹

Définition de la violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (LIP)

Définition de l'intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (LIP)

L'intimidation est une agression (rapport de force inégal) et non un conflit. Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérées comme de l'intimidation.

Les critères suivants permettent de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

- Un acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort ;
- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé ;
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance de la part de l'élève qui subit de l'intimidation ;
- La répétition et la persistance de gestes agressifs.

Vous pouvez dénoncer toute situation d'intimidation via l'adresse courriel

sosintimidation042@csgs.qc.ca

¹ Adapté d'un extrait du document de travail « Soutenir l'intervention du personnel scolaire » du MELS par France Langlais, ASR Montérégie, mars 2013.

1. VIVRE ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ

Langage

- Je parle à voix basse en utilisant un langage respectueux et approprié en tout lieu et en tout temps ;
- J'utilise le vouvoiement dans mes communications avec les adultes ;
- J'utilise la langue française dans mes communications en tout temps et en tout lieu.

Circulation

- Je circule calmement, sans courir et de façon sécuritaire dans l'école, sur la cour et sur les terrains adjacents. Les bousculades et la course ne sont pas tolérées ;
- Tout visiteur doit se présenter au secrétariat à son arrivée à l'école ;
- Pendant les heures de cours, les sorties de classe sont limitées aux urgences.

Respect de soi et des autres

- Je suis libre d'exprimer mes pensées et mes opinions tout en reconnaissant que ma liberté d'expression doit se faire dans le respect d'autrui ;
- Je respecte la réputation et la personnalité des autres, par mes gestes, mes paroles, mes écrits. Par conséquent, l'impolitesse, l'abus de confiance, la provocation verbale, les menaces, l'homophobie, le taxage, les bagarres, l'intimidation, la cyberintimidation, les bousculades et les agressions sont interdits. Toute forme de violence est interdite ;
- J'adopte un comportement empreint de civisme et de respect envers tout membre du personnel ainsi qu'envers mes pairs ;
- Je participe aux activités de l'école concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence ;
- Il est de ma responsabilité de prévenir, de dénoncer et de faire cesser toute forme d'intimidation, de harcèlement et de violence à l'école.

Des procédures légales pourraient être entreprises contre moi advenant le non-respect d'une de ces règles.

Respect de l'environnement

- Je prends tous les moyens pour conserver l'environnement et le matériel propres et en bon état, notamment mes manuels scolaires, les livres de la bibliothèque, le matériel informatique et le casier ;
- Après les repas du midi et pendant les pauses, je m'assure de nettoyer ma table et de disposer de mes rebuts dans les contenants appropriés ;
- Lorsque je suis sur la cour extérieure, je porte attention pour ne pas jeter mes rebuts par terre. J'utilise plutôt les poubelles mises à ma disposition ;
- Je fais autoriser par la direction toute publicité et toute affiche et je les installe uniquement sur les babillards prévus à cette fin ;
- Afin d'éviter le vol, je dois obligatoirement barrer mon casier avec un cadenas. Mon matériel et mes effets personnels doivent être placés dans mon propre casier ;
- En aucun temps, l'école ne peut être tenue responsable d'un bris ou d'un vol de tout objet personnel ou appartenant à l'école.

2. LOIS ET SÉCURITÉ

Respect du code civil

- Il est interdit d'apporter, de consommer ou de vendre des boissons alcoolisées ou des drogues à l'école ou à ses alentours ;
- Il est interdit d'apporter et d'avoir sur soi des armes blanches ou offensives ou des objets jugés dangereux.

Des procédures légales pourraient être entreprises contre moi advenant le non-respect d'une de ces règles.

Respect de la loi sur le tabac

- En vertu de la loi sur le tabac du Ministère de la Santé et des Services sociaux, l'usage du tabac et de toute forme de vapotage (cigarette, cigarillo, cigarette électronique, etc.) est prohibé tant à l'intérieur que sur les terrains de l'école.

Respect de la loi sur la confidentialité

- Chaque personne (élève et personnel) a droit au respect de sa vie privée. Il faut faire preuve de prudence et de discrétion dans les conversations si nous voulons que certains renseignements demeurent privés ;
- Les renseignements recueillis par le personnel non enseignant et par les enseignants doivent demeurer confidentiels (problèmes familiaux, sociaux, de santé, notes, etc.).

Respect de la sécurité publique

- Le code de la sécurité publique interdit l'usage des trottinettes, des patins et des planches à roulettes sur la chaussée d'un chemin public. Par conséquent, il est interdit de circuler sur les terrains de l'école avec un de ces articles ;
- Il est interdit de circuler dans le stationnement de l'école.

3. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Règles ↗	PRÉSENCE ET CIRCULATION	↘ Conséquences
<ul style="list-style-type: none">➤ À ma descente de l'autobus, je demeure dans la cour d'école ;➤ À l'heure prescrite pendant la période du dîner, je dois me présenter à l'un des endroits autorisés (cafétéria, récupération, bibliothèque, salon étudiant, gymnase) ;➤ Lorsque je circule dans l'école pendant les heures de cours, je dois avoir en ma possession mon agenda signé par l'enseignant ou l'intervenant.➤ Dans l'école et sur les terrains de l'école, je circule calmement et de façon sécuritaire. La bousculade est interdite. De plus, je dois parler à voix basse en utilisant un langage respectueux.	<ul style="list-style-type: none">✓ Si mon comportement, lors de la période de dîner, est inadéquat, un mémo et/ou une retenue me seront imposés ;✓ Si je circule sans agenda, je serai retourné en classe.✓ Si je ne circule pas de façon appropriée, je serai référé à la TES et une retenue me sera imposée.✓ Si mon langage et/ou mon ton de voix n'est pas approprié(s), je serai référé à la TES et j'accumulerai un code de vie.	

Règles ↗	RETARD ET MATÉRIEL	↘ Conséquences
<ul style="list-style-type: none">➤ Je dois me présenter à l'heure à chacun de mes cours ;➤ Je me présente aux cours et aux activités (classe, gymnase, retenue, etc.) avec le matériel requis pour les fins de l'activité ;➤ À l'exception d'un projet pédagogique supervisé par un adulte, il est interdit, dans l'école, de consulter ou d'utiliser tout appareil électronique (téléphone cellulaire, IPOD, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, I Watch, etc.), écouteurs ou appareil photo).	<ul style="list-style-type: none">✓ Pour chaque retard accumulé, une retenue me sera imposée ;✓ Si je n'ai pas mon matériel, j'accumulerai un mémo ;✓ Si j'utilise un appareil électronique sans autorisation d'un enseignant, celui-ci me sera confisqué et remis à la direction et j'accumulerai un code de vie. L'appareil me sera confisqué pour le reste de la journée et la direction communiquera avec les parents pour les modalités de la récupération.	

Règles ↗	CADENAS, AGENDA ET CARTE ÉTUDIANTE	↘ Conséquences
<ul style="list-style-type: none">➤ Un cadenas me sera prêté, je dois le remettre en bon état à la fin de l'année scolaire.➤ Mon agenda étant un outil pour noter mes devoirs et mes leçons et un moyen de communication avec mes parents, je dois l'avoir en ma possession à tous les cours, propre et en bon état ;➤ Je conserve ma carte étudiante propre, en bon état et je l'ai en tout temps en ma possession. Celle-ci pourrait servir à emprunter du matériel.	<ul style="list-style-type: none">✓ Si je brise ou je perds mon cadenas, il me sera facturé (5,00\$) ;✓ Si je n'ai pas en ma possession mon agenda, j'accumulerai un mémo dans le système d'encadrement ;✓ Dans le cas où mon agenda serait perdu, modifié ou trop abîmé, je devrai en acheter un nouveau (8,00\$) ;✓ Dans le cas où ma carte étudiante serait modifiée, perdue ou trop abîmée, je devrai en acheter une nouvelle (3,00\$).	

Règles ⇨	GESTION DE CLASSE	⇨ Conséquences
➤ Je respecte les règles établies en classe par chacun des enseignants.	✓ Si je ne respecte pas les exigences de l'enseignant, la procédure de gestion de classe sera appliquée selon les règles établies.	

Règles ⇨	PLAGIAT	⇨ Conséquences
➤ Il est interdit de s'approprier en totalité ou en partie le travail d'autrui.	✓ En cas de plagiat, une rencontre sera organisée avec les parents, la direction et l'enseignant. Les conséquences seront alors déterminées.	
➤ Lors d'une évaluation individuelle, il est interdit de communiquer d'une quelconque façon avec un autre élève.	✓ L'élève pourrait se voir attribuer la note de « 0 ».	
➤ Lors d'une évaluation, il est interdit d'utiliser des outils et/ou du matériel non autorisés par l'enseignant.		

Règles ⇨	TENUE VESTIMENTAIRE	⇨ Conséquences
➤ Pour le haut du corps, je dois porter exclusivement une tenue vestimentaire qui fait partie de la collection de l'école et ce, en tout temps à l'intérieur et sur les terrains de l'école. Le pantalon est laissé à ma discrétion, mais doit être décent. En aucun temps, je ne peux altérer l'uniforme tel qu'écrire sur le chandail, faire des trous, l'attacher avec un élastique afin de le rendre plus ajusté, etc. ;	✓ Si je porte une tenue vestimentaire qui ne respecte pas les exigences ou si je porte des bottes à l'intérieur, je serai référé à l'éducateur ou à la direction et j'accumulerai un code de vie. De plus, je pourrais être retourné à la maison afin de changer mes vêtements non conformes ou je devrai me couvrir de façon décente ;	
➤ La pièce de vêtement du bas doit être portée correctement à la hauteur de ceinture, de façon appropriée et doit cacher en tout temps les sous-vêtements. Je peux porter une jupe ou un bermuda si le vêtement est à 5 cm au-dessus du genou. Les trous ne seront pas tolérés ;	✓ Si je n'ai pas mon uniforme d'éducation physique, j'accumulerai un mémo pour matériel manquant.	
➤ Le legging ou le jegging sont permis seulement s'ils sont accompagnés de la tunique de l'école ;		
➤ Les sandales de type « <i>flip-flop</i> » sont interdites.		
➤ Je laisse mes vêtements d'extérieur dans mon casier ;		
➤ L'uniforme d'éducation physique est obligatoire et ne peut être porté qu'en éducation physique.		
➤ Pendant la période hivernale, pour des raisons d'hygiène et de propreté, je dois retirer mes bottes et porter des chaussures propres dans l'école.		

Règles ↗	COUVRE-CHEF ET OBJETS D'APPARATS	↘ Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il m'est permis de porter un couvre-chef (casquette, tuque, capuchon, etc.) uniquement à l'extérieur de l'école et aux heures d'entrée et de sortie ; ➤ Tout objet non essentiel à la réussite scolaire et qui peut déranger le climat d'apprentissage est interdit ; ➤ Tout objet lié à un « gang » ou à un groupe prônant la discrimination ou la violence est interdit. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si je porte un couvre-chef ou un objet d'apparat en dehors des périodes autorisées, celui-ci me sera confisqué et remis à la direction et j'accumulerai un code de vie. 	

Règles ↗	POLITIQUE ALIMENTAIRE	↘ Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est interdit de boire et de manger dans les corridors et les locaux en tout temps. ➤ Seules les bouteilles transparentes contenant de l'eau sont acceptée dans les corridors et les locaux (si l'enseignant(e) le permet). ➤ Il est interdit de consommer des boissons énergisantes à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si je bois ou mange dans les corridors ou les locaux, j'accumulerai un code de vie ; ✓ Si j'ai en ma possession une boisson énergisante ou une bouteille qui n'est pas transparente, elle me sera confisquée et j'accumulerai un code de vie. 	

À l'extérieur des classes, tout membre du personnel peut intervenir auprès des élèves pour le non-respect d'un règlement.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLES DU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE GABRIELLE-ROY

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature d'un parent : _____ Date : _____

PROCÉDURE DU SYSTÈME D'ENCADREMENT

1. OBJECTIFS

- Offrir au personnel de l'école un moyen d'intervention efficace ;
- Imposer une mesure d'encadrement qui assure le respect, par les élèves, du code de vie de l'école ;
- Assurer un climat propice à l'apprentissage à l'intérieur et sur les terrains de l'école.

2. CLIENTÈLE CIBLÉE

- L'élève qui a besoin d'un encadrement spécifique afin de l'aider à se conformer aux règles de conduite ;
- L'élève qui a besoin d'aide pour développer ses habiletés sociales.

N.B.

- *Un enseignant ou un autre membre du personnel peut imposer une retenue à un élève pour tout autre manquement au code de vie ;*
- *Une absence non-motivée à un ou plusieurs cours ou encore à une retenue entraîne une conséquence pouvant aller de la reprise de temps à la suspension de l'école.*

3. FONCTIONNEMENT DE LA RETENUE

L'élève doit :

- Apporter son agenda (signé par un parent à l'endroit prescrit) ;
- Effectuer sa retenue au local désigné et à l'heure prévue ;
- Faire proprement le travail demandé ;
- Respecter la consigne du silence ;
- Avoir en sa possession le matériel nécessaire pour effectuer le travail demandé.

**La retenue se déroule les mardis et jeudis de 16 h 20 à 17 h 10
(La retenue-devoir se déroule sur l'heure du midi)**

Le service de transport scolaire est offert les mardis et jeudis à 17 h 20. Ce service est disponible uniquement pour les élèves dont le lieu de résidence se trouve sur le territoire de l'école.

MODALITÉS DU SYSTÈME D'ENCADREMENT

Détails à venir...



RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

SECONDAIRE – ANNÉE 2020-2021

Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :	
1.	Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance), car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2.	J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je montre ma carte d'identité (ou une pièce d'identité) au conducteur s'il me le demande. Je respecte les places assignées. Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
3.	Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin.
4.	Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus. Cigarettes, cigarettes électroniques et drogues sont également interdites à bord de l'autobus.
5.	Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
6.	Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents. Je peux ouvrir la fenêtre de 10 cm avec la permission du conducteur et je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.
7.	Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
8.	Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
9.	Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10.	J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
11.	Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes. En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je suis les instructions du conducteur et je collabore de mon mieux. Je ne mets pas ma vie et celle des autres en danger et je respecte les règles de base de sécurité.
12.	Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
13.	Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
14.	Je connais l'emplacement des sorties de secours.
15.	Je dois sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur d'autobus si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.

Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.

Nombre d'avis « mineur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire	Nombre d'avis « majeur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur		Physique Verbal Lance objets Touche aux mécanismes de l'autobus Destruction du matériel Autre comportement majeur	
1	Aucune suspension	1	5 jours
2	Aucune suspension	2 et plus	A déterminer
3	1 jour		
4	3 jours		
5	5 jours		
6	Indéterminée		

Places disponibles : Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature : _____

Élève

Signature : _____

Parent ou tuteur

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet de la CSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.csdgs.qc.ca/transport.
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel transport@csdgs.qc.ca.

CODE DE CONDUITE SUR L'UTILISATION DES TIC (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS)

- J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- Je comprends que :
 - ⇒ Le harcèlement sous toutes ses formes est **interdit** ;
 - ⇒ La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques est **interdit**;
 - ⇒ La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc. est **interdit**.
- Je prends soin du matériel que j'utilise
 - ⇒ Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ou illégales ;
 - ⇒ Je ne modifie ni ne détruit les logiciels ou les données d'autrui ;
 - ⇒ Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres. Je ne transmets pas de photos, de vidéos ou d'enregistrements audio.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'environnement numérique d'apprentissage (courriel, Microsoft Teams, etc.) fourni par la commission scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je respecte les documents déposés dans un environnement collaboratif par un enseignant, un autre élève ou tout autre personne de la commission scolaire.
- Je ne modifie/supprime/altère/approprié pas le contenu des documents collaboratifs.
- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.
- Je ne publie pas des renseignements personnels, des photos, des vidéos et des enregistrements audio sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

Sciences et technologie

Recherche sur les ondes gravitationnelles

Présenté à

M. Einstein

Par

Isaac Newton
Groupe 18

Exemple de page
de présentation

École Gabrielle-Roy
Le 28 avril 2018

Laisse aller ton imagination ! Colore ces images et ajoutes-y des dessins...



LES ONGLETS DE LA PAGE D'ACCUEIL :



Consulter l'horaire des cours.



Consulter les absences.



Cet onglet n'est pas actif pour notre école (voir l'onglet *Ressources* pour les devoirs).



Consulter les résultats des travaux et des examens ainsi que les bulletins scolaires.



Consulter l'état de vos paiements.



Consulter le nom des enseignants.



Consulter des messages importants ainsi les notes laissées par les intervenants au dossier de votre enfant (devoirs non faits, matériel manquant, présence à une récupération, etc.).



Permet de consulter des liens internet :

- Liste des courriels des membres du personnel
- Site internet de l'école
- **PLANBOOK** (planification des cours, dates de remise des **devoirs, examens**, etc.)



Ressources

[Général](#) [Commission scolaire](#) [École](#) ← Cliquez sur « **École** ».

> Liste des courriels des membres du personnel (format PDF)

> Site internet de l'école

Planbook

Groupe 11

Groupe 12